



NUMÉRO 18

Dossier /

La mesure du temps

Le calendrier au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime / Le Temps ouvre un nouveau livre à l'Histoire... / À la bonne heure

Le Point sur...

Communes iséroises aujourd'hui dans le Rhône où sont conservées leurs archives ?

Dans et hors les murs...

« À l'arrière comme au front : les Isérois dans la Grande Guerre » / Journée d'étude. 1914 - 1918 : L'Isère, un département de "l'arrière"

Derniers instruments de recherche...

Papeteries de Lancey

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

isère
CONSEIL GÉNÉRAL

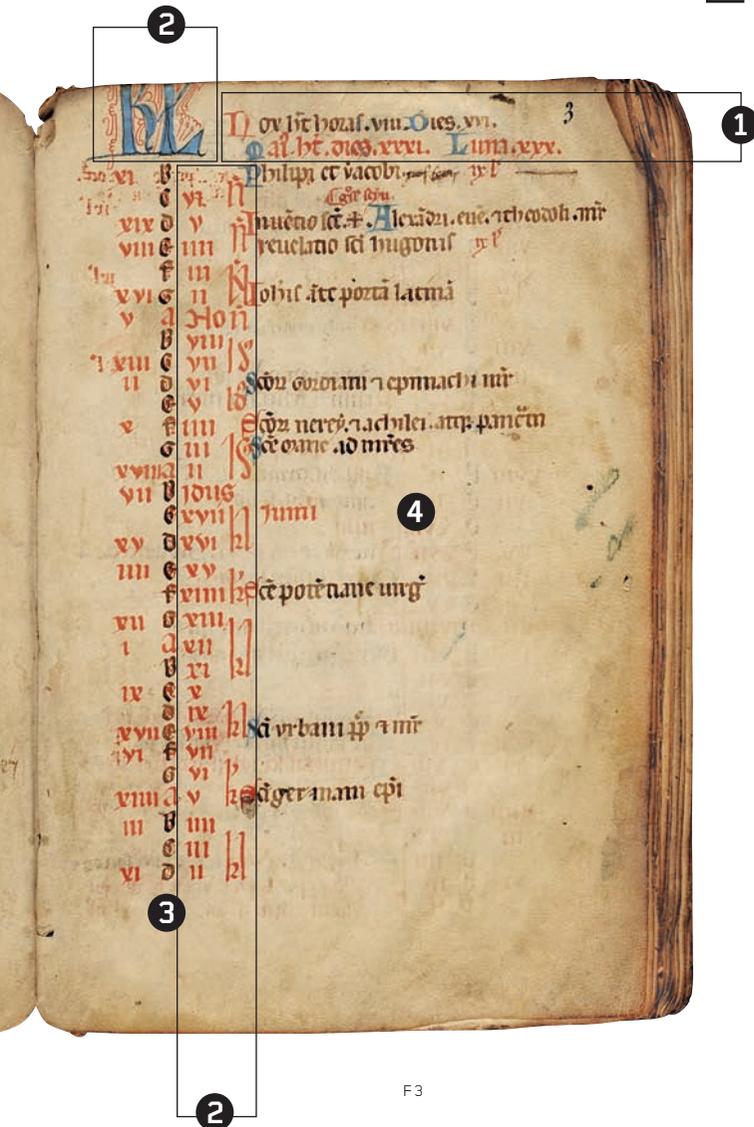
Plusieurs milliers d'années avant notre ère, l'homme avait compris le rythme de la nature : les années, les saisons, le cycle de la lune, l'alternance des jours et des nuits. Il mesurait le temps à l'aide des astres pour évaluer approximativement les différents moments de l'année et observait la position du soleil pour se repérer dans la journée. Au fur et à mesure que s'organisait la vie en société s'imposa la nécessité de mesurer le temps de façon plus précise. On imagina alors des calendriers pour décrire la succession des jours, des mois et des années, et l'on inventa des systèmes variés pour diviser le temps compris dans une journée c'est-à-dire entre le lever et le coucher du soleil. C'est cette lente appropriation que nous vous présentons dans le dossier de ce numéro de Chroniques d'Archives. La connaissance de tous ces systèmes est en effet indispensable à l'historien pour situer un événement dans une chronologie et un document d'archives dans un ensemble d'actes. Et nous verrons que les enjeux du choix d'un calendrier et de la façon de décompter les heures vont bien au-delà de la simple mesure du temps et nous en disent beaucoup sur une société à un moment donné.

Ce numéro est aussi l'occasion de vous faire connaître la suite de notre travail autour de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale : l'équipe des Archives de l'Isère est fière de vous présenter l'exposition réalisée en partenariat avec le musée Dauphinois et les travaux de recherche réalisés dans son sillage.

Enfin, il nous a paru important d'assurer une succession au "Billet de Luce" et de garder dans ces colonnes un espace de fantaisie. C'est pourquoi dorénavant nous partagerons avec vous les rencontres improbables que nous faisons au hasard des classements et des recherches. Une nouvelle rubrique est née : longue vie à la "Trouvaille de l'archiviste" !

Hélène Viallet, directrice

La mesure du temps / Le calendrier au Moyen Âge



La nécessité de se repérer précisément dans le temps s'impose aux producteurs d'archives, pour fixer le début ou le terme d'un accord, jauger une période écoulée, marquer l'antériorité d'un droit. L'importance d'une telle notation, introduite dans les actes par des formules telles que *datum* et *factum* (« donné » ou « fait le ... ») a d'ailleurs forgé le terme « date » dans la plupart des langues européennes. Connaître les anciens systèmes employés, empreints du christianisme mais aussi de l'héritage romain, est indispensable à l'historien pour vérifier, résoudre ou restituer la datation de ses sources.

Identifier et commencer l'année

Rome situait les années d'après les noms des consuls, puis des empereurs en exercice. Cette pratique s'est poursuivie au Moyen Âge en se fragmentant, chancelleries pontificale et épiscopales, royales et princières faisant chacune référence à des règnes différents.

Il existait parallèlement un autre système de datation, fondé sur l'indiction, période de 15 ans entre deux révisions de l'impôt foncier – la première commencée le 1^{er} septembre 312. Le 1^{er} et le 24 septembre, le 25 décembre ont concurremment été retenus pour passer à l'indiction suivante. Son chiffre, de 1 à 15, n'indique qu'une place dans un cycle : elle doit être combinée à une autre référence, qui peut être un règne, un épiscopat, ou des chiffres, nommés « épacte » et « concurrent », issus du comput.

À compter du concile de Nicée (325), l'Occident célèbre uniformément la Résurrection le dimanche qui suit la pleine lune suivant le jour de l'équinoxe de printemps. Le comput est l'ensemble des calculs effectués chaque année pour fixer la date de Pâques, en combinant les cycles des années solaires, des jours de la semaine et des lunaïsons.

Le recours à une référence commune plus simple – un règne et une progression linéaire uniques – s'impose lentement. Inventé au VI^e siècle, le compte à partir de la naissance du Christ n'est employé de façon générale qu'après l'an mil.

L'adoption de l'ère chrétienne ne supprime toutefois pas les problèmes de datation. En effet, plusieurs « styles » déterminant le jour de passage au millésime suivant coexistent : 1^{er} janvier (style de la Circoncision), 25 décembre (style de Noël), 25 mars (style de l'Annonciation) ou encore le jour de Pâques. Il faut alors connaître pour chaque année la date de Pâques – variant du 22 mars au 25 avril – pour restituer le millésime correspondant à l'usage actuel.

Le style du 1^{er} janvier ne s'impose à tout le royaume de France que sous le règne de Charles IX, par l'article 39 de l'édit de Paris sur le fait de la justice et de la police (janvier 1564), confirmé par la déclaration de Roussillon du 9 août 1564.

et sous l'Ancien Régime

Lire un calendrier médiéval

Des calendriers permanents accompagnaient souvent les livres liturgiques : il fallait chaque année adapter plusieurs usages en fonction de la date de fêtes mobiles.

- ① L'en-tête précise le nombre de jours du mois et de la lunaison, la répartition approximative des heures de jour et de nuit.
- ② La lettrine, les 3^e et 4^e colonnes (chiffres romains et abréviations étirées *no*, *id'* et *kl*) reprennent le calendrier civil romain, qui continue de charpenter l'année. Le mois est scandé par 3 jours, respectivement le 1^{er} du mois (*kalendas* en latin), le 5^e ou 7^e (*nonas*) et le 13^e ou 15^e (*idus*) selon que les mois sont courts ou longs. Les autres jours sont décomptés à rebours des prochaines calendes, nones ou ides, en les comptant pour 1, ainsi que le jour dit. La veille (*pridie*) de ces repères est ainsi comptée et notée II ; le 8^e jour du mois est le 6 (mois courts) ou le 8 (mois longs) des ides ; le 20^e jour est le 13 ou le 11 des calendes du mois suivant.
- ③ Les 7 premières lettres de l'alphabet se répétant dans la 2^e colonne marquent le cycle de la semaine. Si l'année a commencé un mercredi, tous les jours marqués A du calendrier seront cette année-là des mercredis ; le E correspondra au dimanche et l'année sera dite « de lettre dominicale E ».
- ④ Les inscriptions au centre de la page rattachent à ce cadre chronologique le sanctoral, ensemble des fêtes fixes du calendrier liturgique, telles que Noël et les fêtes des saints. Par opposition le temporal – ensemble, important, des fêtes dont la date varie en fonction de celle de Pâques – ne peut y figurer.

Dix jours qui n'ont jamais existé

Le calendrier « julien » – reposant sur l'importante réforme de César en 45 av. J.-C. et fondé sur une année de 365 jours un quart – entraînait un retard annuel sur le cours réel du soleil de 11 minutes 14 secondes environ. À la fin du XVI^e siècle, ce décalage atteignait 13 jours. Afin de corriger cet écart qui troublait le calendrier liturgique, le Pape Grégoire XIII engage une nouvelle réforme. En février 1582, la bulle *Inter gravissimas* prévoit notamment la suppression de 10 jours au mois d'octobre suivant.

Henri III ne veille à l'application de la réforme dans le royaume qu'à la fin du mois d'octobre. Une solution propre est donc imaginée et diffusée par l'ordonnance royale du 3 novembre 1582 : le lendemain du 9 décembre sera le 20 décembre. Les évêques ont tout juste le temps de fixer, dans leurs diocèses respectifs, un début anticipé aux célébrations de l'Avent. Et c'est ainsi que l'on trouve, dans le registre paroissial d'Artas, un acte de baptême daté du « *samedi quinzième decembre, jour de Noël l'an de la réformation gregorienne* ».

Aussi bien dans les minutes des notaires que dans les registres du Parlement de Grenoble, la réforme est appliquée tacitement. Aucun acte n'est daté du 10 au 19 décembre cette année-là, mais le motif n'en est pas donné.

December dies. xxxj.
luna. xxx.

F4

En pratique

Les abréviations 7^{bre}, 8^{bre}, 9^{bre}, X^{bre} sont couramment utilisées, jusqu'au début du XX^e siècle, pour les mois de septembre à décembre, occupant les 7^e à 10^e positions dans le calendrier romain primitif, qui faisait commencer l'année en mars. Un usage à ne pas confondre avec la numérotation actuelle des mois de juillet à octobre, 07 à 10 à compter du mois de janvier.

Le calendrier liturgique romain a été réformé en 1969. Transcrire une date médiévale à partir d'un calendrier actuel peut ainsi aboutir à un non-sens. Saint Rémi est par exemple aujourd'hui fêté le 13 janvier au martyrologe romain, le 15 janvier en France... mais à Reims, comme autrefois dans tout le royaume, le 1^{er} octobre. Cette date correspondait à Paris à la rentrée scolaire et universitaire, marquée par des jeux nommés en latin *Remigialia*.

Le calendrier au Moyen Âge

- 1^{er} janvier : *Circoncision*
- 6 janvier : *Rois*
- 2 février : *Purification de Notre-Dame*
- 24 ou 25 mars : *Saint-Mathias apôtre (mais il est permis de travailler)*
- 25 mars : *Annonciation*
- 1^{er} avril : *Saint-Hugues, « à Grenoble seulement »*
- 1^{er} mai : *Saint-Jacques et Saint-Philippe (permis de travailler)*
- 23-24 juin : *Nativité de Saint-Jean-Baptiste (et sa veille)*
- 28-29 juin : *Saint-Pierre et Saint-Paul, apôtres (et sa veille)*
- 25 juillet : *Saint-Jacques apôtre (permis de travailler)*
- 10 août : *Saint-Laurent (permis de travailler)*
- 14-15 août : *Assomption de la Vierge (et sa veille)*
- 24 août : *Saint-Barthélemy (permis de travailler)*
- 8 septembre : *Nativité de la Vierge*
- 21 septembre : *Saint-Mathieu (permis de travailler)*
- 28 octobre : *Saint-Simon et Saint-Jude apôtres (permis de travailler)*
- 31 octobre - 1^{er} novembre : *Toussaint (et sa veille)*
- 29-30 novembre : *Saint-André (et sa veille)*
- 8 décembre : *Conception de Notre-Dame*
- 21 décembre : *Saint-Thomas (permis de travailler)*
- 24-25 décembre : *Noël (et sa veille)*
- 26 décembre : *Saint-Étienne premier martyr*
- 27 décembre : *Saint-Jean apôtre et Évangéliste*

Se repérer dans l'année

LE TEMPS RELIGIEUX

Du Moyen Âge à l'Époque moderne, le calendrier liturgique gouverne l'année.

Certains jours ne sont désignés que par la dévotion qui y est attachée – ainsi la Saint-Martin pour le 11 novembre. Il est nécessaire de connaître certains cycles courts liés à des fêtes particulièrement importantes, dont la « vigile » (la veille) et « l'octave » (une semaine après) sont aussi célébrées, et plus généralement le temporel du millésime considéré.

Le dimanche de Pâques, quand bien même il est mobile, est rarement dénommé autrement que par ce nom, sans mois ni quantième, et les jours précédents et suivants sont dénombrés d'après cette fête. Le même usage est appliqué pour d'autres dimanches, désignés par les premières paroles de l'introït du jour – la pièce chantée qui ouvre la messe et en donne la tonalité. C'est le cas pour deux fêtes joyeuses éclairant deux périodes de pénitence, le 4^e dimanche de Carême, dit « Laetare », le 3^e dimanche de l'Avent, dit « Gaudete », ou encore pour le 1^{er} dimanche après Pâques, dit « Quasimodo ».

La Contre-Réforme limite le nombre des fêtes qui doivent être observées dans le diocèse (voir ci-contre). Les *Ordonnances Synodales* de 1691 ajoutent aux fêtes mobiles (Pâques, Ascension, Pentecôte, Sainte-Trinité, Corps de Jésus-Christ, et patron principal de chaque paroisse) les fêtes fixes.

J non coté

Le même texte précise que seuls peuvent être honorés par des offices les saints du calendrier romain, ou ceux propres au diocèse nommément désignés : saint Vincent (22 janvier), saint Hugues (1^{er} avril), saint Ferjus (16 janvier), saint Cérat et saint Aupre.

Le calendrier officiel continue cependant de connaître des variantes populaires. À Grenoble, la célébration de la Saint-Honoré, fête patronale des boulangers, est ainsi remise, à cause de l'hiver, du 16 janvier au 16 mai.

LES AUTRES TEMPS

Les fêtes religieuses servent aussi de repère dans l'activité économique. Le changement des locations et baux à ferme s'effectue à la Saint-Jean-Baptiste, à la Toussaint ou à la Saint-Martin. Le prix des fermes en argent se paye généralement en deux termes égaux, à Noël et à Pâques, parfois au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre, ou au 1^{er} novembre en un seul terme.

Les châtelains et officiers chargés du recouvrement des droits domaniaux rendent leurs comptes annuels à ces mêmes dates. Les comptes des trésoriers généraux de la Chambre des comptes de Dauphiné sont ainsi rendus à la Saint-Jean-Baptiste.

À Grenoble en particulier, le temps est rythmé par l'activité de cette même Chambre des comptes, et surtout celle du Parlement. Les « vacances » ou « vacations » de cette Cour commencent le 9 septembre et finissent à la Saint-Martin. D'autres plus petites surviennent de la veille de la Saint-Thomas au lendemain des Rois, du dimanche des Rameaux au dimanche après Quasimodo, et pendant toute la semaine de la Pentecôte.



et sous l'Ancien Régime

À compter de 1732, à Grenoble, chez Giroud, paraît l'*Almanach Dauphin*, annuaire surtout occupé par la nomenclature des officiers du Parlement, de la Chambre des comptes, des bailliages et des juridictions féodales. Il comporte toujours un calendrier. Celui publié pour l'année 1772 débute, après la table, par des « Remarques historiques et chronologiques » sur l'« antiquité du monde », puis par l'indication, sur une double-page, des données du comput ecclésiastique ; des dates des fêtes mobiles et du commencement de chaque saison – mais aussi de celles des foires de Grenoble (Saint-Vincent le 22 janvier, Rameaux le 12 avril, Saint-Roch le 16 août, Sainte-Barbe le 4 décembre). Chaque mois occupe ensuite une double-page. Les « vacances et jours fériés » observés par le Parlement et la Chambre des comptes ainsi que le « Journal du Palais » sont précisés. En fin de volume sont encore recensés les jours des « Banches de cour » (ventes judiciaires), les foires du Dauphiné, et les jours et heures des arrivées et départs des courriers à Grenoble.

Retrouvé dans un registre du greffe du Parlement où il sert, en 1752, de buvard, un fragment des fameuses *Observations astrolologiques* du « Messager Boîteux » pour l'année 1751 atteste la popularité au XVIII^e siècle de cet almanach bâlois combinant chronologie, observations astronomiques et astrolologiques, prévisions météorologiques hardies et calendrier « international » des foires.

S'il ne rythme pas la vie sociale comme il le fait de nos jours, dans la mesure où il ne concerne qu'une part réduite de la population, le calendrier scolaire existe lui aussi. Il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour pouvoir comparer en détail plusieurs usages.

On lit ainsi dans le règlement du collège de Grenoble de 1763 : « *Toutes les classes s'ouvriront et l'enseignement commencera dès le lendemain des morts, après la Toussaint, sçavoir le trois novembre, ou le premier jour libre, si celui-là est un dimanche, pour être continué jusqu'au quatorze aoust pour la théologie et la philosophie, et aux premiers jours de septembre pour les classes au-dessous, desquelles les compositions et examens de sortie et de promotions commenceront dès après la mi-aoust et seront faits de suite pour finir comm'il est dit au commencement de septembre. Il n'y aura de grandes vacances autres que les susdits fériés, qu'à Noël, sçavoir depuis l'avant-veille exclusivement jusques au lendemain du jour de l'an, les Quarante heures du dimanche au mercredi des Cendres inclusivement, à Pâques depuis la veille des Rameaux jusques au lendemain des fêtes, et la semaine de la Pentecôte.* » [D47]

Le règlement du collège de Vienne précise en 1774 : « *On aura congé les jours de Saint-Martin, de Sainte-Catherine, de Saint-Nicolas, la veille de Noël au soir, le jour des Innocents, le jeudi gras avec le mardi qui le précède, le lundi et le mardi gras avec le mercredi des Cendres au matin sans autre congé le reste de la semaine, le mardi et le jeudi de la Mi-Carême, dans la semaine Sainte depuis le mercredi au soir jusqu'au mercredi après Pâques inclusivement, la veille de Pentecôte au soir, le mardi et le jeudi dans l'octave du Saint-Sacrement, le jour de Saint-Louis qui sera célébré comme fête. [...] La rentrée du collège après les grandes vacances est fixée au 3 de novembre. [...] La clôture de la classe de philosophie se fera le 14^e d'août au matin par le concours pour les prix ; celle des autres classes le 7^e de septembre [...].* »



2B non coté

Le Temps ouvre un nouveau

« l'ère vulgaire fut l'ère de la cruauté, du mensonge, de la perfidie et de l'esclavage ; elle a fini avec la royauté, source de tous nos maux [...]. Le temps ouvre un nouveau livre à l'histoire ; et dans sa marche nouvelle, majestueuse et simple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf et pur les annales de la France régénérée. »

C'est en ces termes lyriques que le 20 septembre 1793 le député Romme présente à la Convention le projet de nouveau calendrier. Dans leur volonté de créer une société nouvelle, le calendrier offre en effet aux révolutionnaires une opportunité qu'ils n'ont pas manqué de saisir. Dès le lendemain du 14 juillet l'usage se

répand d'appeler 1789 « an I de la Liberté ». Le 22 septembre 1792, jour de l'abolition de la royauté, la Convention décrète : « ce jour est celui de l'an I de la République Française, une et indivisible ». Le 5 octobre 1793 le calendrier grégorien est aboli pour les usages civils et le procès-verbal de la Convention du lendemain est daté du « quinzième jour du premier mois de l'an II de la République française, une et indivisible ». Pour parachever ce nouveau calendrier, une commission à laquelle reste attaché le nom de Fabre d'Églantine mais aussi celui du poète Chénier et du peintre David est chargée de dénommer les mois et les jours. Le troisième jour du deuxième mois (24 octobre 1793) la commission fait son rapport :



La Liberté apprend à lire à un bambin, calendrier dessiné et gravé par Debucourt en 1793. Coll. Musée de la Révolution française, Domaine de Vizille. MRF 1987.47

Automne.			Hiver.			AN II.			Printemps.			Été.		
VENDEMAIRE	BRUMAIRE	FRIMAIRE	NIVOSE	PLUVIOSE	VENTOSE	GERMINAL	FLOREAL	PRAIRIAL	MESSIDOR	THERMIDOR	FRUCTIDOR			
(Du 22 Sept. au 21 Oct. 1793.)	(Du 22 Oct. au 20 Nov. v.s.)	(Du 21 Nov. au 20 Dec. v.s.)	(Du 21 Dec. au 19 Janvier 1794.)	(Du 20 Janvier au 18 Fev. 1794.)	(Du 19 Fev. au 20 Mars. V.S.)	(Du 20 Mars au 19 Avril. V.S.)	(Du 20 Avril au 18 Mai. V.S.)	(Du 18 Mai au 17 Juin. V.S.)	(Du 17 Juin au 16 Juillet. V.S.)	(Du 16 Juillet au 14 Août. V.S.)	(Du 14 Août au 12 Sept. v.s.)			
Lunes. 29. S. n. 14. p. 21. pl. 26.	29. S. n. 13. p. 21. pl. 27.	29. S. n. 13. p. 22. pl. 27.	29. S. n. 12. p. 21. pl. 27.	29. S. n. 12. p. 21. pl. 26.	29. S. n. 11. p. 21. pl. 26.	29. S. n. 11. p. 21. pl. 26.	29. S. n. 10. p. 21. pl. 26.	29. S. n. 10. p. 21. pl. 26.	29. S. n. 9. p. 21. pl. 24.	29. S. n. 8. p. 21. pl. 24.	29. S. n. 7. p. 21. pl. 24.			
1 Ravin	1 Pomme	1 Raiponce	1 Neige	1 Lauréole	1 Tissage	1 Prunivire	1 Rose	1 Luzerne	1 Saigle	1 Saoutre	1 Prune			
2 Infirmité	2 Celeri	2 Cornopis	2 Glace	2 Mousse	2 Cornouiller	2 Platane	2 Chêne	2 Homard	2 Cavoine	2 Cavoine	2 Millet			
3 Châtaign	3 Paire	3 Chicoree	3 Miel	3 Frogon	3 Violette	3 Caperge	3 Fougère	3 Bresse	3 Oignon	3 Melon	3 Luperne			
4 Cochon	4 Belleme	4 Reffe	4 Gue	4 Brebis	4 Troie	4 Tulipe	4 Aubépine	4 Angélique	4 Veronique	4 Lyraie	4 Feuilles			
5 Die	5 Die	5 Cochon	5 Chien	5 Jauréau	5 Bouc	5 C.O.G.	5 Abeille	5 Canard	5 Mulet	5 Solier	5 Barbeau			
6 Châtaign	6 Heliotrope	6 Mâche	6 Fumier	6 Lauréole	6 Aret	6 Bette	6 Anchoise	6 Melise	6 Romarin	6 Prête	6 Tubereux			
7 Carotte	7 Figue	7 Chou-fleur	7 Fruits	7 Minie	7 Violette	7 Bouleau	7 Muguet	7 Fromental	7 Concombre	7 Carotte	7 Jucron			
8 Carotte	8 Coriandre	8 Coriandre	8 Coriandre	8 Coriandre	8 Coriandre	8 Coriandre	8 Coriandre	8 Coriandre	8 Coriandre	8 Coriandre	8 Coriandre			
9 Carotte	9 Carotte	9 Carotte	9 Carotte	9 Carotte	9 Carotte	9 Carotte	9 Carotte	9 Carotte	9 Carotte	9 Carotte	9 Carotte			
10 Carotte	10 Carotte	10 Carotte	10 Carotte	10 Carotte	10 Carotte	10 Carotte	10 Carotte	10 Carotte	10 Carotte	10 Carotte	10 Carotte			

L 558

*Ce jour d'hui cinq Germinal 1793
française une et indivisible, sous les
citoyens du canton d'Ybans, se sont réunis, pour continuer les
opérations de leur assemblée primaire commencent le premier du*

livre à l'Histoire...

« Nous avons pensé que la Nation après avoir chassé cette foule de canonisés de son calendrier, devait y retrouver en face tous les objets qui composent la véritable richesse nationale, les signes objets, sinon de son culte, au moins de sa culture, les utiles productions de la terre, les instruments dont nous nous servons pour la cultiver et les animaux domestiques, nos fidèles serviteurs dans ces travaux, animaux bien plus précieux, sans doute, aux yeux de la raison, que les squelettes béatifiés tirés des catacombes de Rome » (Fabre d'Églantine).

Les mois aux dénominations poétiques évoquent les saisons et les travaux des champs ; les noms des saints ou des fêtes religieuses sont remplacés par des termes tirés de l'agriculture et de la vie quotidienne. Toutes les décisions concernant le nouveau calendrier sont regroupées dans le décret du 4 frimaire an II (24 novembre 1793) : l'année est divisée en douze mois de trente jours, auxquels sont ajoutés cinq jours complémentaires (ou six les années bissextiles) pour boucler l'année, mois divisés en trois périodes de dix jours, le dixième jour chômé et réservé aux fêtes patriotiques. Les noms de mois sont établis définitivement ainsi que ceux des jours de la décade : primidi, duodi, etc... jusqu'au décadi. Une division décimale de la journée était également prévue mais n'est jamais entrée en application en raison notamment de l'impossibilité de changer le système des montres et horloges.

L'usage de ce nouveau calendrier s'est rapidement généralisé dans les actes civils mais a rencontré pour les usages privés et religieux une opposition plus ou

moins déclarée. Dans une lettre aux administrations municipales datée du 5 Ventôse an VI (23 février 1798), le président de l'administration centrale du département de l'Isère dresse un bilan mitigé : « Il reste encore bien des choses à faire pour effacer dans l'esprit du peuple le souvenir de ses anciennes habitudes ; c'est en continuant de répandre l'usage du calendrier républicain que l'on y parviendra plus sûrement [...] Depuis sa promulgation il est régulièrement suivi dans les affaires publiques mais il ne l'est pas toujours dans les affaires particulières ; cette incohérence doit cesser d'exister, les habitudes particulières, celles du commerce surtout, doivent se concilier enfin avec les principes régénérateurs et les nouvelles dénominations relatives aux instructions républicaines » [L 126].

Si la nouvelle organisation des mois, finalement peu différente de celle du calendrier grégorien, ne semble pas avoir posé de difficultés pratiques, le découpage des mois en trois décades, en lieu et place des semaines, ne s'est jamais réellement imposé. Les administrations locales se plaignent sans arrêt de la persistance à célébrer le culte le dimanche (et non le décadi comme le prévoyait la nouvelle organisation). « Il est certain [...] que les prêtres constitutionnels ne seront pas déterminés dans ce département à transporter au décadi les solennités de leurs cultes : ils craignent que cette novation ne fournisse des nouvelles armes aux antagonistes, les réfractaires. Les fêtes nationales et décadaires ne peuvent avoir aucun attrait dans les campagnes, la pénurie de fonds où se trouvent réduites les administrations municipales

LIBERTÉ,



ÉGALITÉ.

Bourgoin, le 17 Messidor an 16 de la République.

Le Commissaire du Directoire Exécutif, près

le Juri d'accusation & le Tribunal

criminel de l'arrondissement de Bourgoin

prés l'adm^e du Dist^{ict}

L 556

NOMS DES		JOURS	DUREE	OBJETS
CANTONS	COMMUNES	de la	de	qui y ont rapport
		Republ.	l'année	à faire.
VENTOSE.				
La Côte-S.-André	La Côte S. André	1	1	Boutons et Montagnes.
Rives	Rives	2 et 20	1	Id.
Voiron	Voiron	3 et 24	1	Id.
La Sône	S. Heloise	4	1	Id.
Montauroux	Bourgois	6	1	Id.
La Tour-du-Pin	La Tour-du-Pin	6	4	Id.
S. Jean-de-pourray	Arles	7	1	Id.
Glix	Farges	7	1	Id.
Isopon	Isopon	11	1	Id.
Viville	Viville	12	1	Id.
Chabons	Chabons	14	1	Id.
L. Albion	L'Albion	15	1	Id.
S. Etienne-de-S. Geoirs	S. Pierre	16	1	Id.
Tullins	Tullins	22	1	Id.
GERMINAL.				
Rives	Isopon	1	2	Boutons et Montagnes.
S. Etienne-de-S. Geoirs	La Frette	5	1	Id.
Nancy	Flangy	6 et 21	1	Id.
Les Abelles	Les Abelles	6	1	Id.
S. Martin-d'Uriage	S. Martin-d'Uriage	6	1	Id.
Bourg-d'Oisans	Bourg-d'Oisans	8	2	Id.
	Eybren	12	1	Id.
	Pellonnat	12	1	Id.
	La Mare	13 et 28	1	Id.
	Buag-Chambala	14	1	Id.
voiron	Postol-Banois	14	1	Id.
	Gréville	15	3	Id.
	Montecouron	15	1	Boutons et Montagnes.
Journay	S. Jean-de-Bournoy	19	1	Id.
	Revol	19	1	Id.
	S. Louier	21	1	Id.
voiron	Fontaine-de-Guibert	21	1	Id.
Vil.	St. Pierre	22	1	Id.
le-Mure	S. Laurent-de-Mure	22	1	Id.
	Pommiers	27	1	Id.

Clergé catholique. On juroit, malheureusement les

CONCORDANCE

DES

CALENDRIERS

RÉPUBLICAIN

ET GRÉGORIEN,

DEPUIS L'AN 2 JUSQU'A L'AN 20.

Très-utile à tous les Gens d'affaires, Notaires, Négocians, Groffiers, etc.

A LYON,

Chez RUSARD et Co, Libraires, rue Mercière n.º 1.

1806.

4 E 261/21

Bureau
de
Comptabilité
N° 67.
On est invité à rappeler
en marge de la réponse,
le nom du Bureau et le
numéro ci-dessus.

Liberté. Egalité.

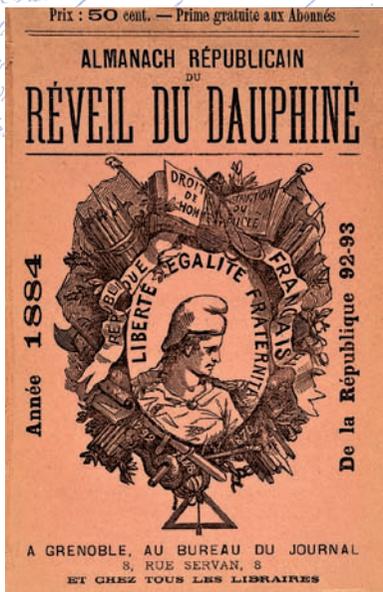


Dossier

Le Temps ouvre un nouveau livre à l'Histoire...

Paris, le 17. (Frimaire) an 7: de la
République une & indivisible.

Le Ministre de la Justice
A L'Administration Centrale
Paris
N° 1100.
106 25
an 7
J'ai reçu, Goyard, votre lettre
du 7 du présent mois, ensemble
votre journal et les doubles des
circulars...
L 556



Bib E 995

les met dans l'impossibilité de leur donner aucun appareil et tant qu'il en sera ainsi, elles ne pourront soutenir la rivalité des fêtes religieuses» [L119]. Un rapport de police du canton de Maubec signale que « le zèle pour la célébration des dimanches et cy-devant fêtes religieuses éteint l'amour pour les fêtes décadaire » 27 frimaire an VII (17 décembre 1798, [L258]). Même difficulté pour le calendrier des foires et marchés, organisé sur la semaine et à qui la traduction sur la décade fait perdre toute lisibilité. Le bulletin de police générale du canton de Vienne rapporte que « le marché aux cochons s'est encore tenu ce jour d'huy 17 (frimaire an VII, 7 décembre 1798) ci-devant vendredi. La force armée qu'accompagnaient les commissaires de police a tâché de le dissiper mais il a fallu lutter deux heures par l'obstination des marchands à y revenir toujours, soutenus par les habitants du lieu où se tient le marché ». La cause en est « l'intérêt personnel qui fait craindre de ne pouvoir pas aussi bien vendre d'autres jours joint à l'aversion de tous les nouveaux établissements » [L 258].

Le retour à la semaine fut le premier acte de la fin programmée du nouveau calendrier : par arrêté des consuls du 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800), seuls les fonctionnaires sont soumis au décadi. Le 18 germinal an X (8 avril 1802), la semaine devient à nouveau légale. Enfin, par sénatus-consulte du 22 Fructidor an XIII (9 septembre 1805), Napoléon I^{er} rétablit l'usage du calendrier grégorien à compter du 1 janvier 1806. Dans les motifs présentés au Sénat dans sa séance du 15 Fructidor, les orateurs ont longuement détaillé avantages et inconvénients du calendrier républicain. Avantages ? Sa simplicité, le fait

qu'il ne soit « rattaché à aucun culte et qui le fait convenir à tous ». Ses principaux défauts ? L'organisation décadaire (« unanimement désapprouvée par les géomètres et astronomes ») déjà supprimée ainsi que le début de l'année : « On aurait dû, pour contrarier moins nos habitudes et les usages reçus, le fixer au solstice d'hiver, ou bien à l'équinoxe de printemps [...]. On a préféré l'équinoxe d'automne pour éterniser le souvenir d'un changement qui a inquiété toute l'Europe ; qui, loin d'avoir l'assentiment de tous les Français, a signalé nos discordes civiles ; et c'est du nouveau Calendrier qu'ont daté en même temps la gloire de nos camps et les malheurs de nos cités ».

Le Calendrier républicain sera brièvement réutilisé pendant la Commune en 1871 et uniquement pour le Journal officiel. Son usage sera perpétué symboliquement dans les milieux républicains. Citons en Isère quelques almanachs de la fin du XIX^e où figurent les deux calendriers [BibE 995].

Des tables de concordance ont dès le début été nécessaires, ce qui en explique la présence dans des fonds très divers. Une édition de 1806 précise que « la concordance des six années qui vont suivre l'an XIV sera nécessaire à un grand nombre de personnes, tant pour les obligations notariées que pour les engagements commerciaux dont le terme va souvent à 4, 5 et 6 ans » [248 J 11]. Des tableaux de conversion sont disponibles sur la plupart des sites Internet d'histoire et de généalogie. Pour aider les lecteurs dans leurs recherches dans les documents de la période révolutionnaire, les Archives de l'Isère proposent un signet avec une table de concordance très simplifiée.

À la bonne heure

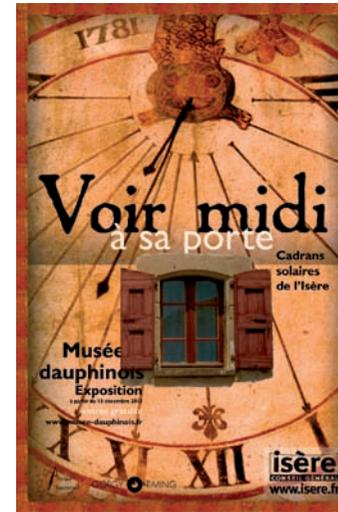
L'histoire de la mesure des temps courts peut être faite en parallèle des grandes évolutions économiques, du Moyen Âge à nos jours : partons d'une civilisation essentiellement rurale et agricole, où les rythmes de la Nature s'imposaient à tous, où les déplacements étaient lents, où la synchronisation n'avait qu'une faible importance.

Au départ, seules les nécessités religieuses (début et durée des offices et des prières) imposaient un calcul relativement précis du temps. Sabliers et horloges hydrauliques permettaient de calculer le passage des heures. Les sonneries de cloches, faites manuellement par des sonneurs ou carillonneurs, seuls personnages autorisés à avoir accès au clocher, indiquaient à tous ceux qui se trouvaient à portée d'oreille qu'il était l'heure de se rendre à l'église, ou marquaient le début et la fin de la journée de travail. Dans les monastères la journée était scandée par huit heures canoniales, de matines à complies, suivant les principales étapes de la course du soleil, de l'aurore à la nuit complète.

Si l'on ne se trouvait pas à proximité d'un clocher, l'observation directe du soleil lorsque les conditions météorologiques le permettaient, la perception de l'évolution de la luminosité, suffisaient pleinement à chacun. On vivait au rythme des saisons et l'on adaptait son temps de travail à la durée de l'éclairage naturel : dès que la nuit tombait, la plupart des activités s'interrompaient, les chandelles, bougies et lampes à huile n'ayant qu'une portée et une durée très limitée. Ce rythme a été celui du monde rural jusqu'à l'extrême fin du XIX^e siècle.

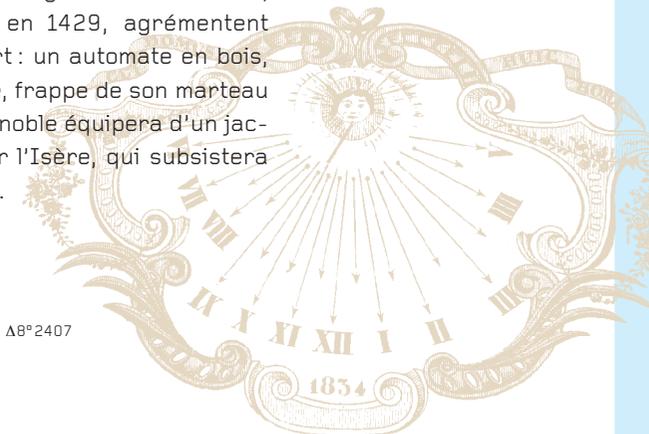
À partir du XIII^e siècle se produit en Europe un développement démographique très important. La population des bourgs et des villes augmente, les professions se spécialisent, les activités proto-industrielles se multiplient : les cloches sonnent aussi pour indiquer le début et la fin des journées de travail dans les ateliers et les fabriques. Les mutations économiques commencent à exiger la mesure du temps, et un minimum de synchronisation : début des transactions commerciales lors des foires et marchés par exemple. C'est dans ce contexte qu'apparaissent dans les villes les premières horloges au début du XIV^e siècle : une régulation mécanique déclenche la sonnerie des heures, puis quelques décennies plus tard, l'indication précise de l'heure selon le nombre de coups sur la cloche, grâce à l'invention de la « roue de compte ». Il était désormais possible d'avoir une heure de référence incontestable.

À Grenoble, les consuls font l'acquisition d'une horloge mécanique en 1396 et l'installent dans la tour du clocher de l'église Saint-André. Au XV^e siècle, c'est la cathédrale qui reçoit une horloge. Certaines villes, comme Romans-sur-Isère en 1429, agrémentent l'horloge avec un jacquemart : un automate en bois, en liaison avec le mécanisme, frappe de son marteau sur la cloche. La ville de Grenoble équipera d'un jacquemart la tour du pont sur l'Isère, qui subsistera jusqu'à l'inondation de 1651.



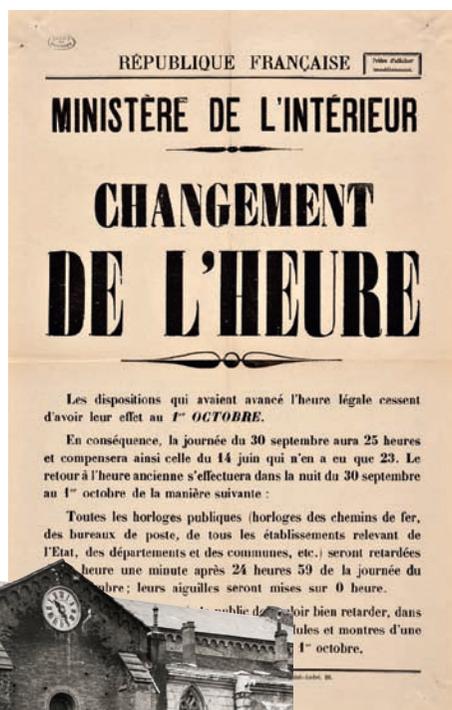
Les cadrans solaires

Du fait de sa simplicité (projection de l'ombre solaire d'une tige ou style), le cadran solaire est considéré comme l'un des tout premiers objets utilisés par l'homme pour mesurer l'écoulement du temps. Avant le Moyen Âge, les cadrans indiquaient des heures inégales selon la saison : heures longues en été, courtes en hiver. Puis l'inclinaison du style a permis de tracer un diagramme de lignes horaires indiquant des heures égales, c'est-à-dire telles que nous les utilisons. Très répandus en Dauphiné, la plupart remontent au XVIII^e siècle et certains sont restés en usage jusqu'au début du XX^e siècle. Les cadrans solaires connaissent aujourd'hui un vif regain d'intérêt. Une exposition leur est consacrée au Musée dauphinois, jusqu'au 15 septembre.



À la bonne heure

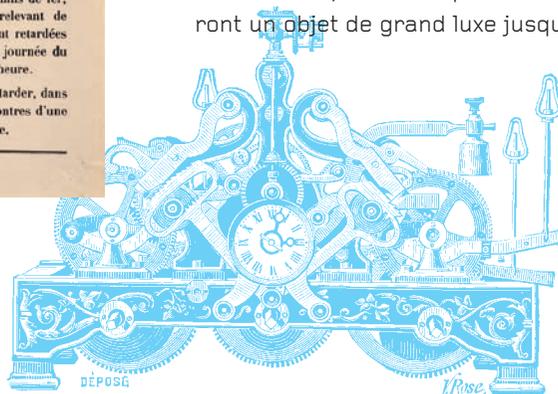
52 M 63



En ville, horloges et cloches signifient aussi à chacun la fermeture des portes : à Grenoble, le clocher de Saint-André sonnait le « sing » (signal) et chacun savait qu'on ne pourrait plus sortir de la ville avant le lendemain matin.

À la fin du Moyen Âge apparaissent les cadrans d'horloge, munis au départ d'une seule aiguille pour les heures. On passe d'une indication uniquement sonore à une indication visuelle. Cependant dans les villages et les bourgs, des horloges sans cadran beaucoup moins coûteuses, continueront à être installées jusqu'à la fin du XIX^e siècle. On peut trouver dans les délibérations consulaires (série 4E archives communales déposées, ou archives communales en mairie) des actes relatifs à l'achat ou à la maintenance des horloges.

Dans les demeures des plus riches, on voit apparaître à partir du XVI^e siècle des horloges et pendules ; quant aux montres, réalisées par des orfèvres, elles resteront un objet de grand luxe jusqu'au XVIII^e siècle.



Le temps révolutionnaire : du passé faisons table rase

Afin d'inscrire encore plus fortement la rupture avec l'Ancien régime, la Révolution ne se contenta pas de réformer le calendrier : afin d'aligner le calcul du temps sur le principe décimal, il fut décidé le 1^{er} vendémiaire an II (22 septembre 1793) que la journée serait divisée en 10 heures, chacune comptant 100 minutes. Ainsi, minuit devenait 10 h, et à 5 h correspondait midi. Mais le côté pratique du système décimal ne put l'emporter sur la puissance de l'habitude et sur les difficultés techniques et pratiques pour l'horlogerie : la Convention suspendit l'application de cette heure décimale un an et demi après, le 7 avril 1795.

D'une façon beaucoup plus autoritaire, car il s'agissait véritablement de déchristianiser la France, les révolutionnaires entreprirent notamment d'éradiquer un des plus forts symboles religieux, les sonneries de cloches. La destruction partielle des clochers, afin de les rabaisser au niveau des maisons par souci d'égalité, fut aussi décidée. Dans un premier temps, on autorisa les sonneries de cloches pour des buts civils (convocation des assemblées d'habitants, tocsin pour l'incendie) mais comme on continuait à les utiliser pour les messes et cérémonies religieuses, les cordes pour la sonnerie, puis les cloches elles-mêmes furent confisquées, la plupart étant envoyée à la fonderie pour en faire des pièces de monnaie ou des canons. Ces mesures déclenchèrent de véritables révoltes dans les villages, dont on trouve de nombreux témoi-

ÉTÉ

du Département de l'Isère ,

& les signes extérieurs des Cultes.

Française , une & indivisible.

L 564

gnages dans la série L. Dans bien des cas, les cloches furent cachées par les habitants pendant de nombreuses années. Même s'ils mettaient en avant l'utilité des cloches pour indiquer l'heure, cela était réfuté par les autorités : un arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère du 16 nivôse an VI objecte que *« jamais et nulle part le son d'une cloche n'a été employé pour annoncer au peuple agricole les heures consacrées au travail ou au repos, et que c'est suivant le cours des saisons, par le besoin et l'habitude de régler ses travaux sur la marche de la nature, qu'il a (...) trouvé la mesure de son labeur journalier. Il est donc évident que le son habituel de la cloche, dans les communes où il est conservé, n'a pour objet réel que de rappeler le peuple aux exercices du culte ci-devant dominateur... »*.

Avec le retour à la tolérance religieuse après 1802, les fonderies de cloches connurent la prospérité avec une apogée de commandes : on estime que plus de 100 000 cloches avaient été détruites en France durant la période révolutionnaire.

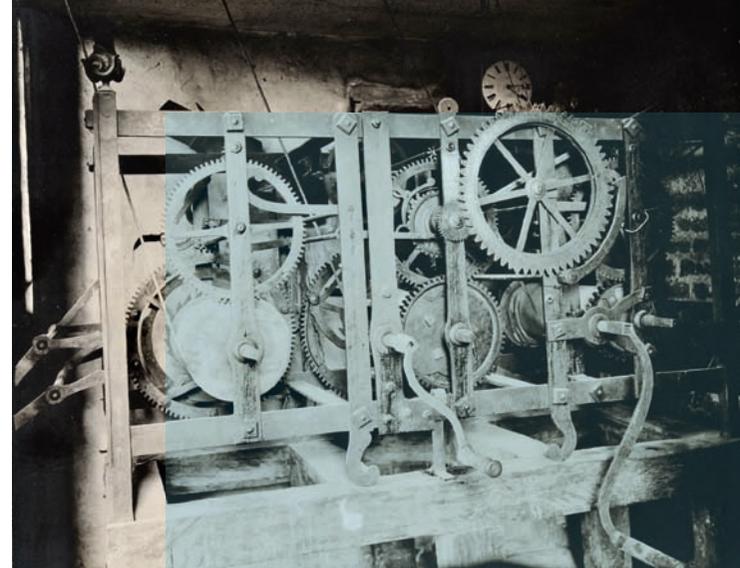
Au vu des inventaires des séries 4 E, 2 O, et 8 V (cultes), et des polémiques dans la presse, les querelles locales entre les municipalités et les desservants religieux à propos du financement des cloches et de l'installation des horloges furent très nombreuses au XIX^e siècle. L'objet des discordes se déplaça ensuite sur les sonneries de cloches, réglementé par l'article 27 de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905.

3 Fi 115

L'heure de l'industrialisation : la seconde moitié du XIX^e siècle

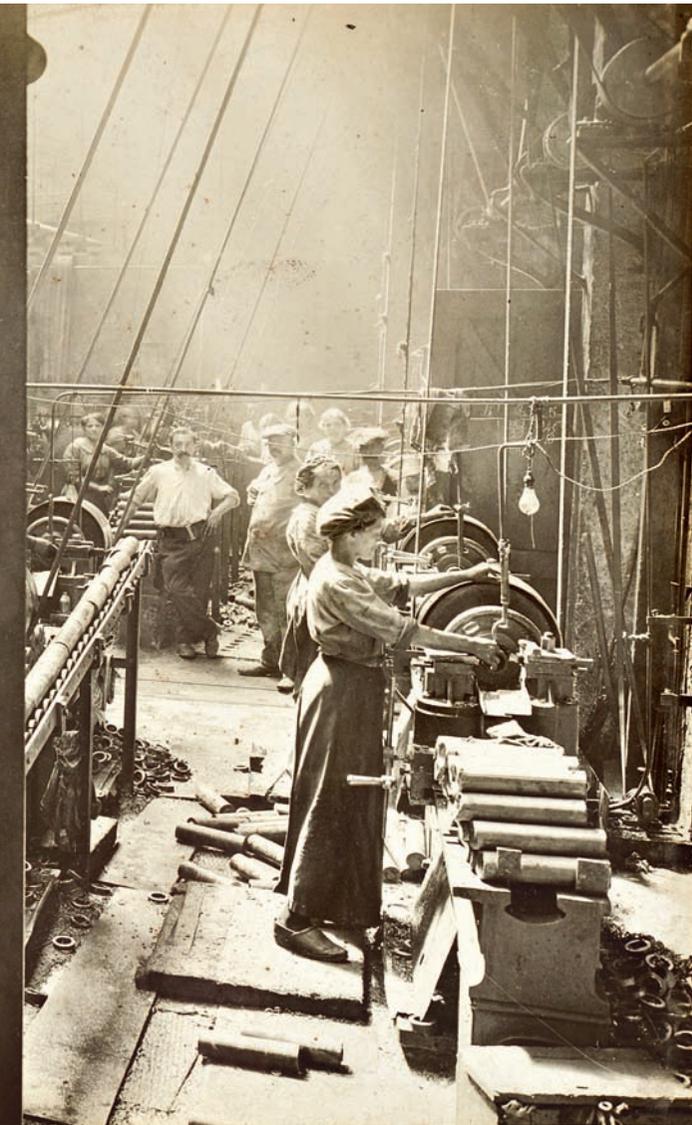
La révolution industrielle à partir des années 1840, et en particulier le développement très rapide du réseau des chemins de fer et l'accélération des déplacements dans le dernier quart du XIX^e siècle accentuent fortement le besoin d'une synchronisation de plus en plus précise des activités sociales. Les pendules et montres à gousset se diffusent dans toutes les catégories sociales ; les plus petits villages installent des horloges à cadrans sur le clocher de l'église comme le montrent les dossiers conservés dans la série 2 O. La diffusion de l'éclairage électrique permet de s'affranchir de l'heure solaire et de poursuivre une bonne partie de ses activités après la tombée du jour. Un découplage entre les heures solaires et les heures légales s'instaure progressivement, même si les travaux agricoles demeurent soumis au rythme de la nature. Une nouvelle étape sera franchie en 1916 avec l'adoption de l'heure d'été, en raison de la pénurie d'énergie durant la Première guerre mondiale : dans la nuit du 14 au 15 juin les aiguilles furent avancées d'une heure.

Progressivement abandonnés depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, les changements d'horaires saisonniers furent remis à l'honneur au moment de la crise pétrolière de 1973. La France reprit le système de 1976. Malgré des contestations récurrentes, le principe est demeuré.



L'heure unique

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la France n'avait pas d'heure unique liée à un fuseau horaire : entre Brest et Strasbourg, la différence d'une heure astronomique n'avait que peu d'importance puisqu'aucun moyen de transport n'était suffisamment rapide pour que cette différence pose problème. L'extension des réseaux ferrés et la nécessité de synchroniser les heures différentes selon les lieux de départ et d'arrivée, ne serait-ce que pour assurer les correspondances, obligea à faire le choix d'une heure de référence : en 1891 toute la France s'aligna sur l'heure de Paris. Dans un deuxième temps, en 1911, le pays adopta l'heure légale du méridien de Greenwich.



« À l'arrière comme au front : les Isérois dans la Grande Guerre »

Les Archives départementales sont partenaires de l'exposition présentée au Musée Dauphinois et inaugurée le 18 avril dernier. Son objectif : rassembler les connaissances sur la Première Guerre mondiale en Isère. Les thèmes abordés sont nombreux, d'autant que très peu étaient jusqu'ici étudiés : casernes, hôpitaux, réfugiés, prisonniers, industrie et effort de guerre, rôle des femmes, vie quotidienne, culturelle, information, etc.

La contribution des Archives départementales à l'exposition dépasse la seule mise à disposition habituelle de fonds documentaires. La commémoration du centenaire était un rendez-vous incontournable pour le service, pour deux motifs au moins : tout d'abord parce que les Archives départementales détiennent les fonds principaux en matière de patrimoine écrit et n'auraient pu se contenter d'être simple prêteur de documents. Et parce que la Première Guerre mondiale, avec ses 8 millions de Français mobilisés, tient une place immense dans la mémoire collective des Français.

Ainsi, nous avons apporté notre double expertise d'historiens et d'archivistes à ce projet, en même temps que nous réalisons un « guide des sources d'archives » relatives à cette période. Ce travail fondamental, au cœur de notre métier, donne les clés d'accès à la matière première de l'histoire, les documents d'archives. Sa présentation thématique met en lumière des ressources peut-être insoupçonnées des chercheurs, alimentant ainsi de nouveaux sujets. Ce guide est disponible sur notre site internet www.archives-isere.fr et en salle des inventaires.

Contrairement à la plupart des autres services d'Archives départementales, les Archives de l'Isère n'ont pas la possibilité de présenter une exposition dans leurs murs. Mais la parfaite connaissance qu'ont les archivistes de leurs fonds et des sources complémentaires, dans le département ou dans les institutions parisiennes (Archives nationales, Service historique de la Défense, etc.) se révélait incontournable pour les recherches documentaires préalable au montage de l'exposition. L'intérêt était donc de travailler en étroite collaboration avec nos collègues du Musée dauphinois pour qu'au final, forte de ces compétences complémentaires, l'exposition soit sur le sujet la plus complète possible et une référence en cette année de commémoration.

La réalisation d'une exposition historique, sur un thème aussi riche et complexe que celui de l'Isère pendant la Première Guerre mondiale, était un défi très intéressant : comment présenter de façon synthétique et attractive, en restant irréprochable sur la rigueur historique, les répercussions profondes du conflit : bouleversements sociaux, développement d'une industrie de guerre, mise entre parenthèses de la vie démocratique, etc.

Et, comme une exposition temporaire est par définition œuvre éphémère, la participation des archivistes à l'écriture de l'ouvrage d'accompagnement – synthèse sur l'état de la recherche historique actuelle – répondait bien à notre démarche professionnelle, inscrite dans la durée.

À l'arrière comme au front, les Isérois dans la Grande Guerre, ouvrage collectif dirigé par Jean Guibal, Olivier Cogne et Hélène Viallet, 184 pages abondamment illustrées.

En vente au Musée dauphinois, 20 euros.

Journée d'étude. 1914-1918 : L'Isère, un département de "l'arrière"

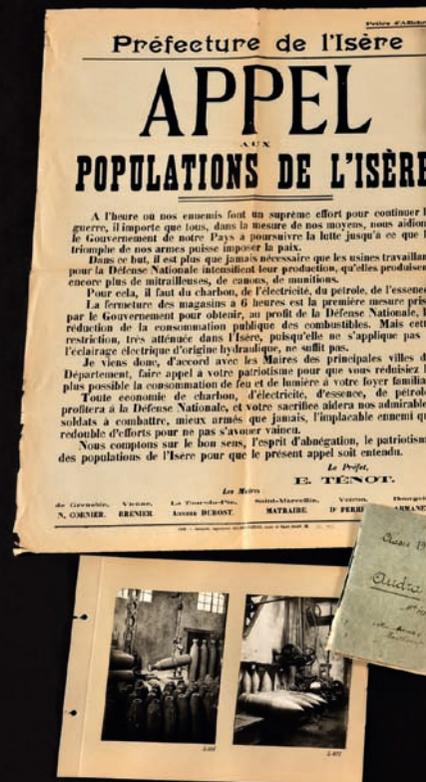
Organisée par le Musée dauphinois et les Archives départementales en partenariat avec le Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA).

Temps fort de la commémoration du centenaire en Isère, cette journée a réunis des chercheurs, des archivistes, des enseignants, des acteurs du monde associatif ainsi que des particuliers intéressés par le sujet. Elle a révélé des recherches récentes engagées au niveau local et a aussi réuni quelques-uns des meilleurs spécialistes français de l'histoire de la Première Guerre mondiale.

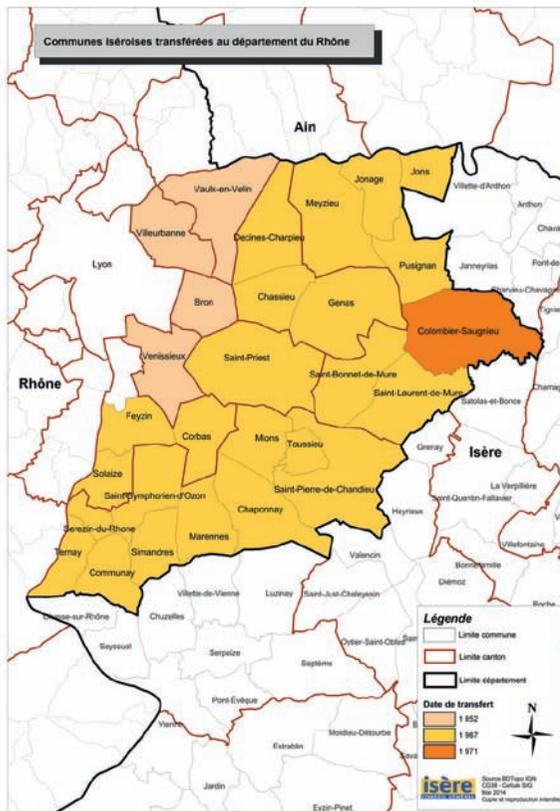
Pascal Payen, vice-président du Conseil général de l'Isère chargé de la Culture et du Patrimoine, a ouvert la journée en formant le vœu que cette commémoration soit partagée par le plus grand nombre de nos concitoyens. Jean Guiba, directeur du Musée dauphinois, puis Hélène Viallet, directrice des Archives de l'Isère, ont ensuite présenté l'organisation de la commémoration du centenaire dans leurs institutions respectives ainsi que le déroulement de la journée. Pendant la matinée, dans la salle de conférence des Archives de l'Isère, trois interventions se sont succédées : *L'Isère et l'effort de guerre* par Éric Robert, docteur en histoire, puis *La place des femmes dans la société iséroise durant le conflit* par Françoise Thébaud, professeur émérite des universités et enfin Hélène Viallet, *Quelle vie politique en Isère pendant la guerre ?*

La séance de l'après-midi, présidée par Anne-Marie Granet-Abisset, professeuse d'histoire à l'université de Grenoble et directrice déléguée du LARHRA pour le site de Grenoble et Olivier Cogne, chargé d'expositions au Musée dauphinois, s'est tenue dans la Chapelle du Musée dauphinois. Tout d'abord "*La victoire et le temps du deuil en Isère*, de Jérémy Pignard, doctorant en histoire à l'Université de Grenoble, puis *Comment témoigner pour "l'arrière" de "l'avant" ?*, par Marie-Françoise Attard-Maraninchi, chercheur à l'Université de Provence, à travers le cas de Jean Norton-Cru. Enfin, une table ronde passionnante autour du thème : *comment écrire l'histoire de "l'arrière" à l'aune de "l'avant" ?* a fait dialoguer avec les auditeurs Jean-Jacques Becker, professeur émérite des universités, président d'honneur du Centre international de recherche de l'Historial de la Grande Guerre, et Rémy Cazals, professeur émérite des universités et membre du CRID 14-18 (Collectif de Recherche International et de Débat sur la Guerre de 1914-1918). De nombreux échanges avec la salle tout au long de la journée ont montré l'intérêt du public pour les thèmes abordés et la façon dont ils ont été traités.

Toutes les interventions ont été enregistrées et nous signalerons à nos lecteurs le moment où elles seront disponibles.



Communes iséroises aujourd'hui dans le Rhône où sont conservées leurs archives ?



En 120 ans, l'État a remis à plusieurs reprises son ouvrage sur le métier pour modeler les limites des départements de l'Isère et du Rhône. Son souci était de remédier aux inconvénients du premier découpage révolutionnaire qui faisait s'arrêter le département isérois aux portes de Lyon, alors que, depuis toujours, bien des communes limitrophes étaient soumises à l'influence économique de la capitale des Gaules, telle l'iséroise Villeurbanne, qui déjà en 1832 « *paraît n'être qu'un faubourg de Lyon* » et sert de refuge « *à tous les malfaiteurs poursuivis par la police de Lyon* ».

[123 M5]

Ainsi, entre 1852 et 1971, ce sont 28 communes, de la première couronne de la capitale rhodanienne, qui changèrent de département.

Que devinrent les dossiers de ces communes conservés par les Archives départementales de l'Isère ? Pour répondre à cette question récurrente, un petit guide a été rédigé à l'intention des lecteurs. Il est disponible en salle des inventaires des Archives de l'Isère et bien sûr a été transmis aux Archives du Rhône.

Tout d'abord, ce guide recense une quinzaine de cotes portant sur le changement des limites de ces deux départements. Les débats qui accompagnèrent les projets de transfert au Rhône de ces communes, les pétitions des habitants concernés, les avis des conseils municipaux et généraux, les enquêtes menées

par la préfecture de l'Isère et enfin les arrêtés officialisant le changement des limites des départements, par l'absorption de communes, constituent autant de dossiers qui montrent l'élaboration lente et réfléchie (en général sur une vingtaine d'années) de ces changements.

Ensuite, pour les documents concernant les communes nouvellement rhodaniennes versés, depuis le début du XIX^e siècle, par les administrations de l'État (préfecture, tribunaux, fisc, équipement...) aux Archives de l'Isère, le principe en fut défini par la Direction des Archives de France en 1968 : seules les archives déposées par les communes seraient transférées aux A.D. du Rhône ; l'ensemble des dossiers versés par les administrations de l'État resteraient à Grenoble au nom du principe du respect des fonds. Il aurait été trop long et surtout destructeur pour la mémoire administrative de démembrer une à une toutes les cotes pour séparer celles restant sur place et celles destinées aux A.D. du Rhône.

Instruments de recherche

Papeteries de Lancey (257 J)

En résumé

Les dépôts des communes et la collection départementale des registres paroissiaux et d'état civil ont été confiés dans leur intégralité aux A.D. du Rhône :
 – les minutes de notaires déjà collectées par les A.D. de l'Isère y sont restées (une liste exhaustive est jointe au guide) ;
 – les matrices et plans cadastraux du XIX^e siècle sont conservés aux A.D. du Rhône.

Il faut enfin distinguer les communes transférées en 1852 de celles qui l'ont été en 1967 et 1971 :

– pour les premières, on retrouvera des dossiers dans les séries et sous-séries modernes : M (élections, mouvement annuel de la population...), 3 Q (bureau de l'Enregistrement), 2 R (conscription militaire), 9 U (justice de paix), 4 V (paroisses) et 7 V (communautés religieuses) ;

– l'histoire des communes devenues rhodaniennes en 1967 et 1971 se lit d'une part dans les séries modernes notamment 2 O (bureau des affaires communales), 3 Q et M (administration générale et économie), d'autre part dans la série contemporaine [W].

Le souvenir des origines iséroises de ces 28 communes, qui peuvent paraître pour nos contemporains avoir toujours été rhodaniennes, perdue ainsi et ne sera pas oublié.

Grâce à une opération de sauvetage menée en février 2009 dans l'usine de Lancey déserte depuis son arrêt définitif le 25 septembre 2008, une partie des archives d'une des entreprises les plus emblématiques de l'industrie iséroise ont pu rejoindre les Archives départementales.

À l'origine des Papeteries de France, qui furent dans l'entre-deux-guerres le plus important groupe papetier de France, on trouve deux pionniers de l'aventure industrielle iséroise : Alfred Fredet à Brignoud, et Aristide Bergès à Lancey. Leurs entreprises respectives vont s'unir en 1921, et avec l'absorption de cinq autres usines, donner naissance à une puissante structure qui connaîtra son apogée dans les années 1950.

Bien qu'il s'agisse d'un fonds partiel, les documents qui ont pu être collectés témoignent de l'ancienneté de l'activité papetière et des aménagements hydroélectriques : les dossiers du patrimoine foncier de la Papeterie Fredet et de celle fondée par Aristide Bergès remontent aux années 1870. Le sauvetage de l'énorme fichier du personnel de la Papeterie de Lancey (personnes embauchées entre 1890 et 1962) permet de préserver la mémoire de plusieurs milliers d'ouvrières et ouvriers, et constitue, outre son intérêt pour l'histoire sociale, une source précieuse pour l'histoire familiale, particulièrement pour les personnes d'origine étrangère pour qui les recherches généalogiques peuvent présenter des difficultés.

Principal employeur dans la vallée du Grésivaudan, l'industrie papetière va s'effondrer au début des années 2000. Aussi ce fonds d'archives présente-t-il une valeur particulière, en dépit de son caractère incomplet.



La trouvaille de l'archiviste



63 Fi 20

Direction / Hélène Viallet
Responsable de la
publication / Natalie Bonnet
Photographies /
Jean-Paul Guillet

04 76 54 37 81
www.archives-isere.fr

Dans cette nouvelle rubrique, nous voulons partager avec nos lecteurs les rencontres parfois improbables que nous faisons au cours de nos travaux de classement.

Cette fois-ci, nous vous proposons un carton d'Andry-Farcy qui vous permettra peut-être d'expliquer à vos enfants ce qu'est un cheval-vapeur. Entré par achat dans nos fonds, ce document est emblématique, à la fois du dessin publicitaire du début du XX^e siècle et de l'industrie grenobloise, dont Merlin-Gérin est un fleuron, de la même époque.

Pierre-André Farcy, dit Andry-Farcy (1882-1950), publicitaire et affichiste grenoblois, a été conservateur du Musée de Grenoble de 1919 à 1949.

Compteurs d'archives

Du côté des archives communales

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Les fonds de communes déposés ont été classés et répertoriés. Ils sont désormais communicables.

* Gières [4 E 715] 3,80 ml : délibérations (1728-1781 et an IX-1903) ainsi qu'un fonds d'archives du XIX^e siècle avec notamment des recensements de la population (listes mais aussi « bordereaux de maisons » de 1876 où figure la religion des individus!).

* Lans-en-Vercors [4 E 717] 4,3 ml : parcelles et courriers 1706-1790, délibérations 1821-1883 et recensements de la population 1841-1876.
* Montfalcon [4 E 716] 1,9 ml : un petit fonds d'avant la Révolution, très rare pour cette région (parcelle, impositions, comptes) et de modestes archives du XIX^e siècle.

* Sardieu [4 E 654] 2,7 ml : parcelles du XVII^e siècle, délibérations an VIII-1898, recensements de la population 1836-1936 et délibérations du bureau de bienfaisance an XI-1902.

* Le Touvet [4 E 714] 7,7 ml : délibérations (1725-1786, an III-1838 et 1895-1911), mais aussi recensements de la population 1836-1936 dans cet intéressant fonds du XIX^e siècle.

Pratique

Archives à voix haute !

Retenez bien la date des Journées du Patrimoine 2014, les 20 et 21 septembre. Vous pourrez découvrir les coulisses des Archives et cette année encore, une animation « Archives à voix haute » ponctuera les visites du bâtiment : des comédiens de la Compagnie Zéotrope liront des textes tirés de nos fonds tandis qu'un musicien mettra ces mots en résonance. Il s'agit de textes bruts, sans ajout ni réécriture. Réservation indispensable au 04 76 54 37 81

Fermeture de l'été prochain

Cette année la fermeture annuelle au public de notre salle de lecture a été répartie sur deux périodes : la semaine du 15 août et celle de Noël. Les archives seront donc fermées cet été du 11 au 16 août, réouverture le 18 au matin.

POUR NOUS JOINDRE

Par courrier :
[Hôtel du département,
7 rue Fantin-Latour,
BP 1096
38022 Grenoble cedex 1](#)
Par courriel :
sce.arc@cg38.fr